

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2020



DATE LIMITE DE VERSEMENT : 31 MAI 2020

Adressez-nous votre versement par chèque\* accompagné de ce bulletin à l'adresse suivante :  
Cité de l'architecture & du patrimoine  
Direction de la communication, du développement et du mécénat / Pôle Mécénat  
1 place du Trocadéro - 75116 Paris

Contact : [Caroline.cusinberche@citedelarchitecture.fr](mailto:Caroline.cusinberche@citedelarchitecture.fr) / Tél: 01 58 51 50 09

\*Chèque à libeller à l'ordre de : **Monsieur l'Agent comptable - Cité de l'architecture & du patrimoine**

Nom de l'entreprise : .....

Adresse postale : .....

SIRET : .....

Montant du versement : .....

Si vous avez choisi d'effectuer votre versement par virement,  
merci de nous en indiquer la date : .....

## Responsable de la taxe d'apprentissage dans l'entreprise

Prénom/Nom : .....

Fonction : .....

Tél : .....

Email : .....

## Personne à remercier (président, directeur général, etc.)

Prénom/Nom : .....

Fonction : .....

Tél : .....

Email : .....

## MERCI DE VOTRE SOUTIEN EN FAVEUR L'ECOLE DE CHAILLOT

